

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 10

en exercice 10

présents 09

votants POUR : 08  
ABST: 01

L'an deux mille trois à 20 h30,

le : 11 septembre 2003

le Conseil municipal de la commune de BRENNILIS  
dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de M.CORRE Yves, Maire

Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 05/09/03

OBJET :

PRÉSENTS : MM. L'ensemble des Conseillers Municipaux à  
l'exception de Joël DANIEL.

S.O.S ECOLES PUBLIQUES  
RURALES

L'école représente pour la commune la structure essentielle qui lui permet d'assurer son avenir. Elle est indispensable aux familles qui vivent sur la commune et à celles qui choisissent de s'y installer.

Le Président de la République, dans le plan gouvernemental de développement des territoires ruraux présenté à USSEL le 13 avril 2002, indiquait que la première des priorités était « la construction d'une ruralité plus attractive et plus accueillante pour les familles ».

Mis à part dans quelques situations de proximité, le projet des regroupements pédagogiques, annoncé par l'Inspection Académique va à l'encontre de l'avenir des communes rurales, les enfants des classes maternelles et primaires seraient dès lors scolarisés dans une autre commune, éloignée de celle de leur lieu de résidence.

Compte-tenu de ces dispositions qui sont dissuasives à l'implantation des familles et qui mettent en péril l'avenir de la commune, le Conseil Municipal demande à l'Inspection Académique :

- 1) d'assouplir les critères
  - des seuils d'ouverture et de fermeture des classes dans les écoles de 3 classes et moins : ceci du fait qu'il s'agit de classes à plusieurs niveaux ou l'enseignement devient difficile lorsque l'effectif est au maximum
  - du seuil de réouverture largement supérieur au seuil de fermeture
- 2) de prendre en compte les projets de la commune favorisant le maintien de l'école : garderie, logements, bibliothèque, ...
- 3) de mieux prendre en compte et de reconnaître la motivation des enseignants à travailler dans les classes à plusieurs niveaux des communes rurales, ceci afin de garantir davantage de stabilité dans les postes.

Pour copie certifiée conforme.  
Le Maire,

